

* Les données 2023 portent sur une période de comptabilisation de 3 mois uniquement, en raison du démarrage de la REP

LA FILIÈRE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)

DONNÉES 2023

DATE D'EXTRACTION
DES DONNÉES : 01/2026

PRODUITS PRIS EN CHARGE



CATÉGORIE 1 : LES MATÉRIAUX MINÉRAUX

Béton, chaux, pierres, terre, ardoise, mélange bitumeux, granulat, céramique et autres produits d'origine minérale.

CATÉGORIE 2 : LES MATÉRIAUX NON MINÉRAUX

Métal, bois, mortiers, enduits, peintures, vernis, menuiseries en verre, plâtre, plastiques, membranes bitumineuses, laine de verre, laine de roche, matériaux d'origine végétale ou animale.



CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE*

* Note : Les tonnages « traités » correspondent aux déchets orientés vers les filières de recyclage, de valorisation ou d'élimination ; le réemploi n'est pas inclus. Pour le Grand Est, aucun tonnage de réemploi n'est renseigné.



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

La **REP PMCB**, aussi appelée **REP Bâtiment**, a été créée par la Loi AGECE. Elle est mise en place depuis 2023 pour organiser la gestion des déchets du bâtiment.

La filière est coordonnée par l'OCAB (Organisme Coordonnateur Agréé Bâtiment), et créée par quatre éco-organismes agréés : **Écomaison**, **Écominéro**, **Valdelia** et **Valobat**.

L'OCAB coordonne les éco-organismes de la filière REP PMCB et des actions communes (contrats-types, études). Depuis la révision des cahiers des charges d'avril 2025, les dépôts sauvages sont financés par un fonds mutualisé entre plusieurs filières REP et ne relèvent plus spécifiquement de l'OCAB. Une refonte de la filière est également en cours pour adapter le dispositif aux besoins des acteurs.



➤ OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX

	Éco-organismes agréés	Année objective	Objectifs de collecte	Objectifs de recyclage	Objectifs de valorisation	Objectifs de réemploi
CATÉGORIE 1 : LES MATÉRIAUX MINÉRAUX	 	2024	82 %	35 %	77 %	2 %
		2027	93 %	43 %	88 %	4 %
CATÉGORIE 2 : LES MATÉRIAUX NON MINÉRAUX	  	2024	53 %	39 %	48 %	2 %
		2027	62 %	45 %	57 %	4 %

Tableau de bord de l'ADEME : <https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/filiere-PMCB>

➤ FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Les éco-organismes ont déployé un réseau de **points de reprise** afin d'assurer la collecte des déchets du bâtiment au plus près des chantiers. L'objectif est de disposer d'un maillage territorial avec des points accessibles environ tous les 10 à 20 kms, permettant la reprise sans frais des déchets triés. Certains de ces points, appelés points de maillage, acceptent tous les flux de déchets, y compris les déchets dangereux pour une partie d'entre eux.

On distingue deux types de points de reprise :

Points de collecte

- Dépôt des déchets du bâtiment
- Peuvent être des déchèteries, distributeurs, plateformes d'inertes
- Acceptent tout ou partie des flux PMCB
- Réseau de proximité

Points de maillage

- Points de reprise renforcés
- Acceptent les 6 flux principaux (bois, métal, plastique, plâtre, minéraux, menuiseries vitrées)
- Peuvent accepter des déchets dangereux
- Assurent un maillage territorial de proximité

Au niveau national, en 2023, le réseau comptait environ **2 904 points** de reprise, dont **1 067** acceptaient les 6 flux de déchets PMCB. Ce nombre s'inscrit dans une trajectoire de développement vers un maillage complet du territoire, avec un objectif d'environ 1 521 points de maillage à l'horizon 2026.

L'ensemble des points de reprise est cartographié sur le site de l'**OCAB**.

➤ ORGANISATION DE LA REPRISE DES DÉCHETS



80%

Collecte directe
sur chantiers



20%

Dépôt
en **points de reprise** :

Les éco-organismes organisent la collecte directement auprès des **entreprises** ou sur les **chantiers**

Plateformes
de déchets inertes

Déchèteries
professionnelles

Distributeurs

Déchèteries publiques

Contrats-type propres à chaque éco-organismes

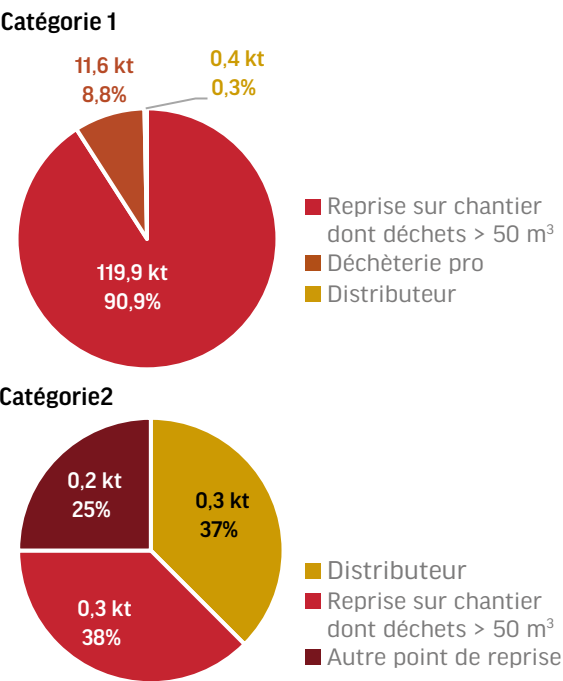


Contrat-type
unique et commun
aux 4 éco-organismes –
guichet unique de l'**OCAB**

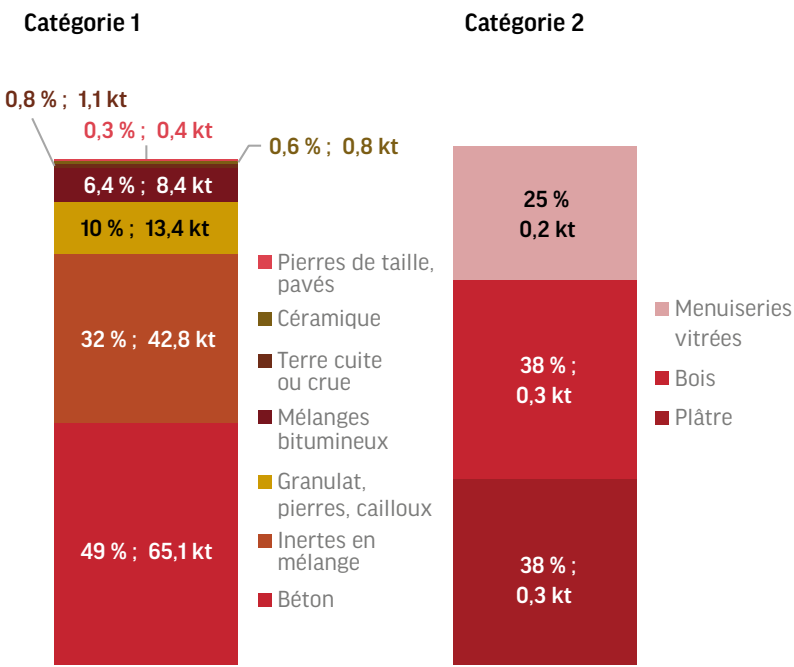
COLLECTE

En 2023, **133 000 tonnes** ont été collectées en **Grand Est**, dont **132 kt** en **catégorie 1** et **0,8 kt** en **catégorie 2**.

Origine de collecte des déchets PMCB collectés en Grand Est par origine



Tonnage collecté par flux de déchets par catégorie en Grand Est



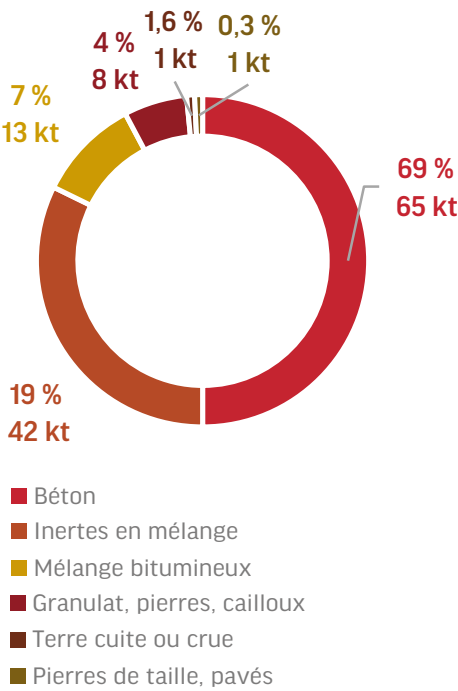
TRAITEMENT

En 2023, **133 000 tonnes** ont été traitées en **Grand Est**.

0,8 kilotonnes
Catégorie 2

132 kilotonnes
Catégorie 1

Tonnages traités par flux de déchets pour la catégorie 1 en Grand Est



Certains matériaux ont des objectifs spécifiques pour le recyclage :

Flux	2024	2027
Béton	60 %	60 %
Métal	90 %	90 %
Bois	42 %	45 %
Plâtre	19 %	37 %
Plastique	17 %	24 %
Verre	4 %	18 %

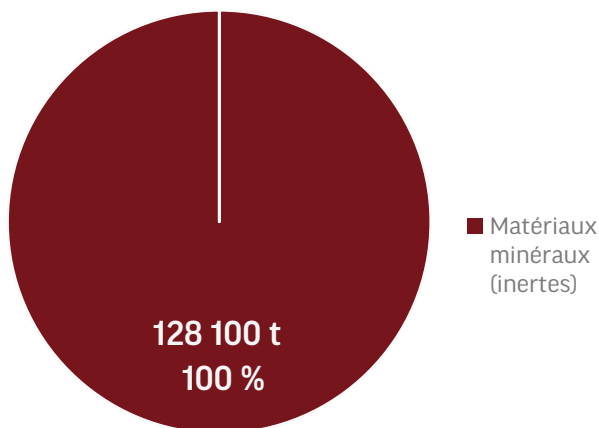
DÉCHETS DU BTP EN 2023 : MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA REP PMCB*

* Observatoire régional déchets et économie circulaire Grand Est – Rapport d'observation BTP (2023) :

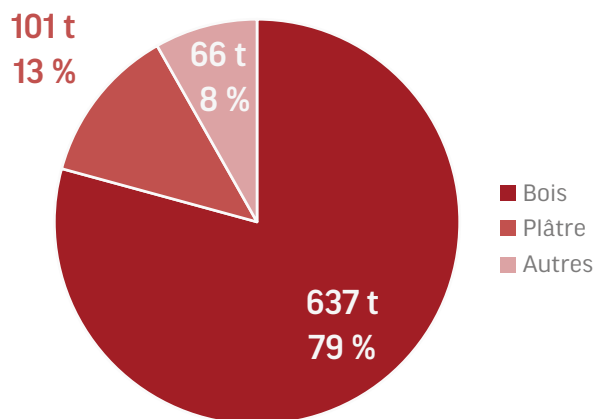
En 2023, le secteur du BTP a généré près de **14 millions de tonnes** de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP en **Grand Est**.

NB : Les tonnages collectés dans le cadre de la REP PMCB ne représentent qu'une fraction de ce gisement total.

Déchets de la catégorie 1 par typologie de déchets

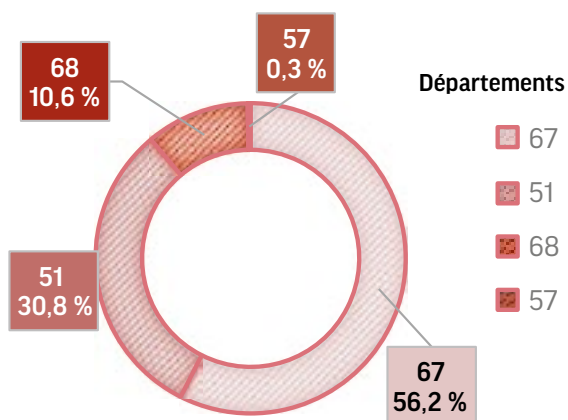


Déchets de la catégorie 2 par typologie de déchets

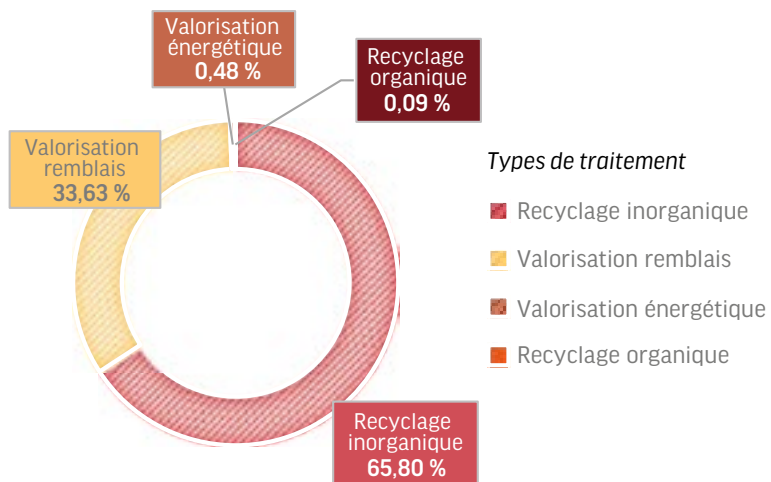


La catégorie « Autres » regroupe les flux de plastiques, menuiseries vitrées, métaux, fraction minérale, laine de verre et déchets résiduels.

Répartition (%) par départements



Répartition par type de traitement



Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment : objectifs 2022 - 2027 (infographie).

ADEME - Tableau de bord - Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Rapport d'observation BTP – Grand Est (2023).



Plus d'informations sur climaxion.fr/observatoire-dechets

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



Financé par :

